Compte-rendu CSA du 9 février 2023 (à Périgny)

Vos représentants UNSA-UPPAMER :

Valérie JULOU - Véronique LANGLOIS- Pascal DUPONTREUE

1 – Installation, règlement provisoire du CSA et calendrier des réunions 2023 :

Présentation de la composition du CSA (Comité Social d'Administration) et FSC (Formation Spécialisée en Hygiène, sécurité et Conditions de travail).

La composition est issue du résultat des élections. Le CSA est consulté sur les textes, les lignes de gestion, la mobilité, les promotions, les parcours professionnels, les réorganisations, le temps de travail…

La FSC est consultée pour le DUERP, les visites de site, l'accidentologie, les enquêtes…

Sont membres élus au comité social d'administration de l'Enim, en qualité de représentants du personnel :

CGT-FSU-SOLIDAIRES	UNSA-UPPAMer
TITULAIRES	
Monsieur CANDALH Christian	Madame JULOU Valérie
Monsieur ARLABOSSE Bertrand	Madame TOXE Nathalie
Madame LE ROUX Christine	Monsieur DUPONTREUE Pascal
Monsieur DROFF Olivier	
SUPPLEANTS	
Madame HENNE Sophie	Madame PROVOST Catherine
Monsieur PELE Arnaud	Madame LANGLOIS Véronique
Madame PANOS-SANCHEZ Claudine	Madame TORTAY Aline
Madame COMBE-BESNARD Nelly	

Sont désignés à la formation spécialisée du comité social d'administration de l'Enim en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail, en qualité de représentants du personnel :

CGT-FSU-SOLIDAIRES	UNSA-UPPAMer
TITULAIRES	
Monsieur CANDALH Christian	Madame PROVOST Catherine
Monsieur ARLABOSSE Bertrand	Madame LANGLOIS Véronique
Madame LE ROUX Christine	Madame TORTAY Aline
Monsieur DROFF Olivier	
SUPPLEANTS	
Madame HENNE Sophie	Monsieur DUPONTREUE Pascal
Monsieur PELE Arnaud	Monsieur MANFAIT Jean-Baptiste
Madame PANOS-SANCHEZ Claudine	Monsieur CANAL Stéphane
Madame COMBE-BESNARD Nelly	

Le règlement intérieur présenté est provisoire dans l'attente d'un règlement « type » soumis à l'accord du conseil supérieur de la Fonction Publique.

Vote pour le règlement intérieur provisoire : UNSA-UPPAMer **3 voix pour**

CGT-FSU-Solidaires **4 voix pour**

Calendrier prévisionnel des CSA et FSC : 1 réunion par mois hormis au mois d'août.

2 – Direction Comptable et Financière (DCF) :

Suite à l'entrée en vigueur du décret N° 2022-1283 du 30 septembre 2022, l'agent comptable devient directeur comptable et financier de l'Enim. Ainsi l'agence comptable devient la Direction Comptable et Financière (DCF).

Réorganisation de la DCF

Le projet présenté propose une réorganisation progressive entre 2023 et 2026, ceci afin de suivre les évolutions RH de la DCF (départ en retraite des agents).

La présentation des postes est restée complexe, pas d'information sur la communication en amont des agents et les fiches de postes sont incomplètes (pas de précision sur l'éligibilité de NBI ou pas).

La réorganisation présentée ouvre la possibilité de recruter des techniciens(nes) Abus, Fautes et Fraudes en catégorie C ou en catégorie B, idem pour le pôle maitrise des risques (qui deviendrait une mission).

Cette possibilité est discriminatoire vis-à-vis des autres services de l'Etablissement. Si le rapprochement des emplois Enim doit se faire vis-à-vis du référentiel métier MTE, alors cet exercice doit être fait pour tous les postes Enim.

Ces questions ont déjà été abordées au dernier CT et sont restées sans suite.

A l'horizon 2026, il n'y aurait plus d'agents de la DCF à Paimpol (selon les éventuels départs en retraites des agents).

Vote pour la réorganisation : UNSA-UPPAMer **3 voix contre** CGT-FSU – Solidaire **4 voix contre**

3 – Jours de fermeture de L'ENIM :

Les jours proposés par la Direction sont :

- le vendredi 19 mai 2023 ;
- le lundi 14 août 2023

Vote pour les jours de fermeture: UNSA-UPPAMer **3 voix pour** CGT-FSU **4 voix pour**

4 –Comité de suivi du télétravail :

L'article 18 de l'accord relatif au télétravail à l'Enim prévoit la mise en place d'un comité de suivi dont la composition a été arrêtée comme suit :

- 1 représentant du DRH : le chef du DRH ou son adjoint,
- la conseillère de prévention-chargée de QVT,
- 1 représentant de la SDSI,
- 1 représentant du DAPSI,
- 2 représentants du personnel : **il est proposé qu'un représentant par liste ayant obtenu au moins un siège aux dernières élections professionnelles soit désigné**.

Le comité sera réuni au moins deux fois par an conformément à l'accord.

Vote pour la mise en place : UNSA-UPPAMer **3 voix pour** CGT-FSU **4 voix pour**

Autres points abordés par UNSA-UPPAMer (questions diverses CSA)

- ✓ Pouvez-vous nous donner un calendrier des modalités de changement du statut de l'établissement ? Quelle est la feuille de route ? (les différentes étapes qui mèneront au statut d'OSS) Comment seront traitées les carrières des fonctionnaires ? Quelles seront les conséquences pour les contractuels en CDI, en CDD de 3 ans toujours en cours ? Quelle politique GPEC ? quid du RIFSEEP calé sur l'UCANSS ? quel répertoire des métiers à venir ?...

  Réponse : Un webinaire d'information est prévu fin mars 2023. La mise en œuvre du nouveau statut est prévue au 1er janvier 2025, le directeur confirme le maintien des missions de l'Enim, et la gouvernance par les 3 ministères de tutelle actuels. Une disposition législative est en cours d'étude pour que l'Enim puisse conserver les statuts actuels des agents (fonctionnaires, contractuels de droit public) et notamment la position en PNA (Position Normale d'Activité) pour les fonctionnaires. Une identification des écarts entre la convention collective UCANSS et la situation de l'Enim est également en cours et devrait être finalisée avant l'été.

  L'UNSA-UPPAMer demande que l'établissement mette en place une cellule spécifique qui répondra aux nombreuses interrogations notamment RH que se posent les agents.

- ✓ A 1 an du début de la COG, nous n'avons pas d'informations sur la PIC (montant, indicateurs de calcul, modes de calcul…). Pouvez-vous nous donner ces informations ?

Réponse : pour 2022 pas de changement : les indicateurs restent identiques ; à priori la prime sera versée à 100 %.

Pour 2023 et au-delà, il y a une réflexion sur les indicateurs qui seront pris en compte, le montant de la PIC (qui pourrait augmenter) ainsi que le fait qu'il pourrait y avoir une modulation dans l'atteinte des résultats (ce ne serait plus tout ou rien).

- ✓ Pouvez-vous nous faire un point d'avancement du projet de diminution des volumes des espaces de travail prévus sur les différents centres ?

Réponse : le projet SPSI (Schéma pluriannuel de Stratégie Immobilière) est finalisé et doit être validé par le Conseil d'Administration : l'objectif de réduction des surface se fera dans un 1er temps sur Périgny (réduction d'un étage).

- ✓ Qu'en est-il de la mise en place du baromètre social prévu dans la COG ?

Réponse : l'Etablissement recherche un outil adapté qui permettra de répondre de façon simple aux 4 indicateurs ministériels.

- ✓ Mise en place de bornes de recharges pour véhicules électriques sur les sites, quelle politique d'usage sera-t-elle mise en place ?

Réponse : 2 bornes sont en cours d'installation sur les sites de Lorient et de Paimpol. La mise à disposition sera payante pour les agents car il s'agit de bornes éléctriques de grande capacité (22 KWatts).

- ✓ Pouvez-vous nous faire un bilan des promotions (fonctionnaires tout ministères confondus et contractuels) en 2022-2023 ?

Réponse : le bilan sera présenté dans le rapport social à la fin du 1er semestre 2023

- ✓ Pouvez-vous nous donner les chiffres de grévistes à l'Enim pour les journées des 19 et 31 janvier ?

Réponse : 16.66 % pour la journée du 19 janvier
15.23 % pour la journée du 31 janvier
7.17 % pour la journée du 7 février

- ✓ Bilan de la fin du conventionnement avec Harmonie Mutuelle et du nouveau conventionnement avec MGEN ?

Réponse : Pas encore de bilan complet mais le service RH invite tous les agents à compléter la demande de remboursement (15 euros) ; une communication va être réalisée en ce sens.

- ✓ Bilan des aides sociales en faveurs des agents ainsi qu'une étude de faisabilité pour la mise en place de tickets restaurant ?

Réponse : un bilan sera effectué et présenté ultérieurement. La faisabilité de mise en place de tickets restaurant pourrait être étudiée avec la mise en place du statut d'OSS